

Année 2022

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets



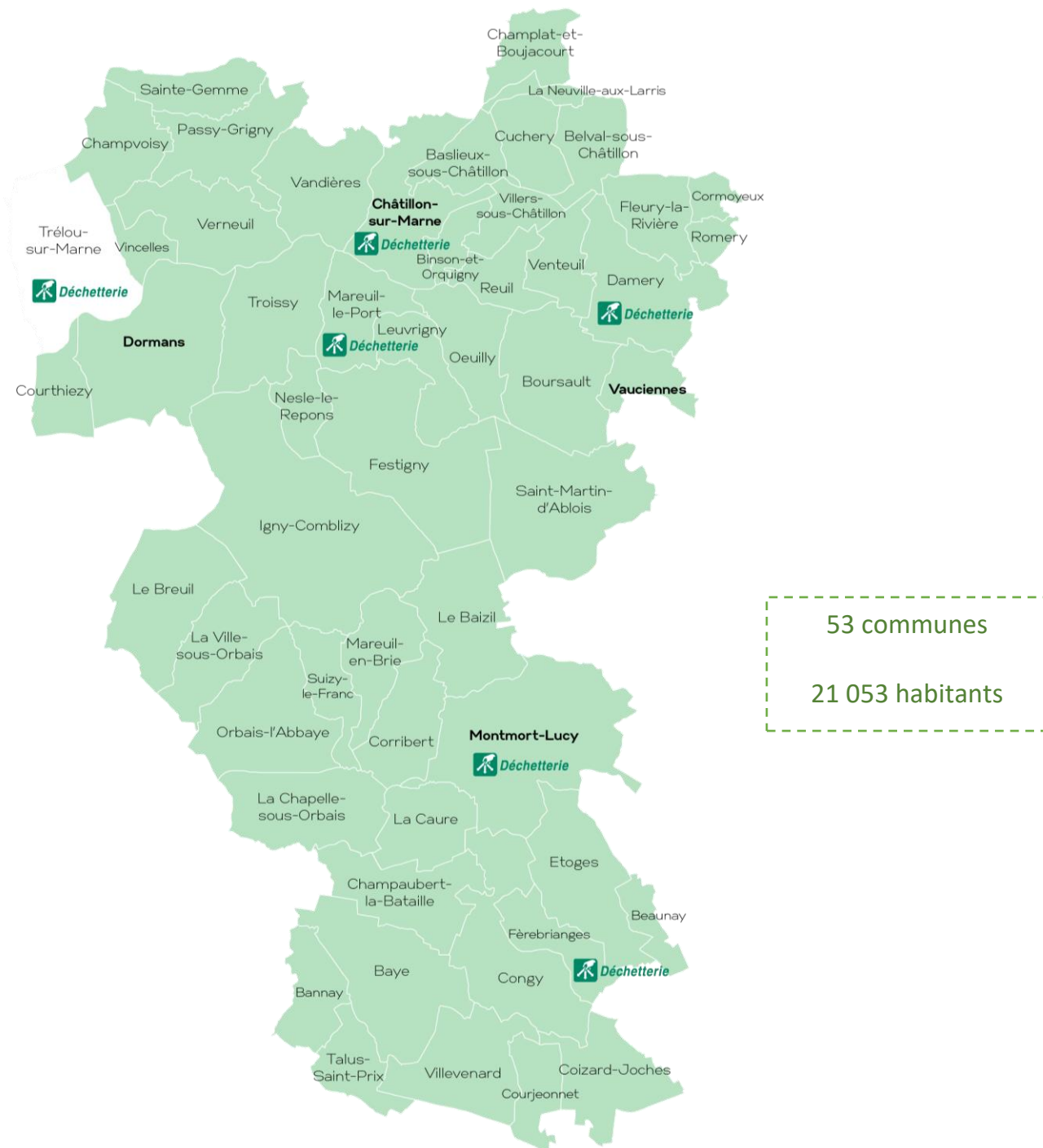
# SOMMAIRE

<b><u>PARTIE I : Présentation générale du service</u></b> .....	page 3
1. Service proposé	
1.1 Territoire desservi.....	page 3
1.2 Mode de collecte .....	page 4
2. Collecte des déchets	
2.1 Collecte en porte-à-porte (PAP) .....	page 6
2.2 Collecte en point d'apport volontaire (AV) .....	page 8
2.3 Collecte en déchetteries .....	page 8
3. Traitement des déchets	
3.1 Schéma général .....	page 10
3.2 Filières de traitement .....	page 11
4. Communication .....	page 15
5. Autres .....	page 15
<b><u>PARTIE II : Indicateurs techniques</u></b> .....	page 16
1. Collecte en porte-à-porte (PAP) et en apport volontaire (AV)	
1.1 OMR .....	page 16
1.2 Collecte sélective .....	page 17
1.3 Verre .....	page 18
1.4 Suivi de qualité du tri .....	page 19
2. Collecte en déchetteries	
2.1 Déchets non-dangereux .....	page 19
2.2 Déchets spéciaux .....	page 22
<b><u>PARTIE III : Indicateurs financiers</u></b> .....	page 23
<b><u>ANNEXES</u></b> .....	
- Annexe 1 – Montants annuels 2022 des principales prestations .....	page 25
- Annexe 2 – Montant global et détaillé des différentes aides et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets .....	page 26
- Annexe 3 – Montant global et détaillé de recettes perçues au titre de la valorisation par flux de déchets .....	page 27
- Annexe 4 – Recettes via les conventions .....	page 27
<b><u>LEXIQUE</u></b> .....	page 28

# PARTIE I : PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

## 1. Service proposé

### 1.1 Territoire desservi



Création de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC) le 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la fusion-extension de quatre communautés de communes.

## 1.2 Mode de collecte

<u>TYPE DE DECHETS</u>	<u>MODE DE COLLECTE</u>
<b>OMR</b>	<b>Collecte en PAP</b>
<b>TRI (BCMPJ)</b>	<b>Collecte en PAP</b>
<b>VERRE</b>	<b>Collecte en AV</b>
<b>DECHETS DES DECHETTERIES</b>	<b>Réseau de 6 déchetteries</b>

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne prend en charge les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...), et l'étend aux déchets des établissements professionnels.

Le marché a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour une durée de trois ans, reconductible deux fois une année. Les prestations générales de service sont réparties en 5 lots traités par marchés séparés désignés dans le tableau ci-dessous :

	<u>Prestataires</u>	<u>Fréquence collecte</u>	
<b>COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN PAP</b>	<b>SUEZ RV NORD EST</b>	<b>1 fois par semaine (C1) pour les OMR 1 fois tous les quinze jours (C0.5) pour le TRI</b>	<b>Benne mono-compartmentée</b>
<b>COLLECTE DU VERRE EN AV</b>	<b>MINERIS (sous-traitant SALEUR pour l'ex CCBE)</b>	<b>Vidages programmés sur l'année + demandes complémentaires assurées sur ordre de la CCPC</b>	<b>Colonnes 3 à 4m<sup>3</sup> Benne 10 m<sup>3</sup></b>
<b>GESTION DU HAUT DE QUAI DES DECHETTERIES</b>	<b>SUEZ RV NORD EST</b>		
<b>GESTION DU BAS DE QUAI DES DECHETTERIES – hors déchets dangereux</b>	<b>ONYX EST (VEOLIA)</b>	<b>Mise à disposition de bennes + enlèvement/transport des bennes + traitement/valorisation</b>	<b>Bennes 10 m<sup>3</sup> – 15 m<sup>3</sup> – 25 m<sup>3</sup> – 30 m<sup>3</sup> - 37 m<sup>3</sup> sur certaines déchetteries depuis juillet 2019</b>
<b>ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX DES DECHETTERIES</b>	<b>CHIMIREC VALRECOISE</b>	<b>Enlèvements à la demande</b>	

Il est à noter l'existence de prestations spécifiques :

- collecte supplémentaire des déchets résiduels issus des métiers de bouche du territoire et des points spécifiques (maison de retraite ...),
- collecte des déchets résiduels issus du marché de Dormans le samedi,
- collecte supplémentaire des OMR de tout le territoire pendant la période de vendanges,
- collecte des déchets résiduels issus de la foire de Dormans (Foire Saint Crépin) une fois par an,
- une à deux collectes supplémentaires du camping de Dormans (selon la période).

Il y a également des prestations gratuites énumérées dans le tableau ci-dessous :

<b>PRESTATIONS GRATUITES DE COLLECTE ET TRAITEMENT EN DECHETTERIES</b>	
<b>ECO DDS</b>	<b>Collecte des DDS particuliers</b>
<b>LE RELAIS et ECOTEXTILE</b>	<b>Collecte et valorisation des TLC</b>
<b>QUATRA bvba</b>	<b>Collecte et traitement des Huiles Usagées Alimentaires</b>
<b>ECOLOGIC</b>	<b>Valorisation des DEEE (collecte réalisée par la société VEOLIA)</b>
<b>RECYLUM</b>	<b>Collecte et recyclage des lampes</b>
<b>COREPILE</b>	<b>Collecte et recyclage des piles et accumulateurs portables</b>
<b>RECYCLAGE PHILIPPE</b>	<b>Collecte des capsules bidules (Mareuil-le-Port + Trélou-sur-Marne + Damery)</b>

## 2. Collecte des déchets

### 2.1 Collecte en porte-à-porte

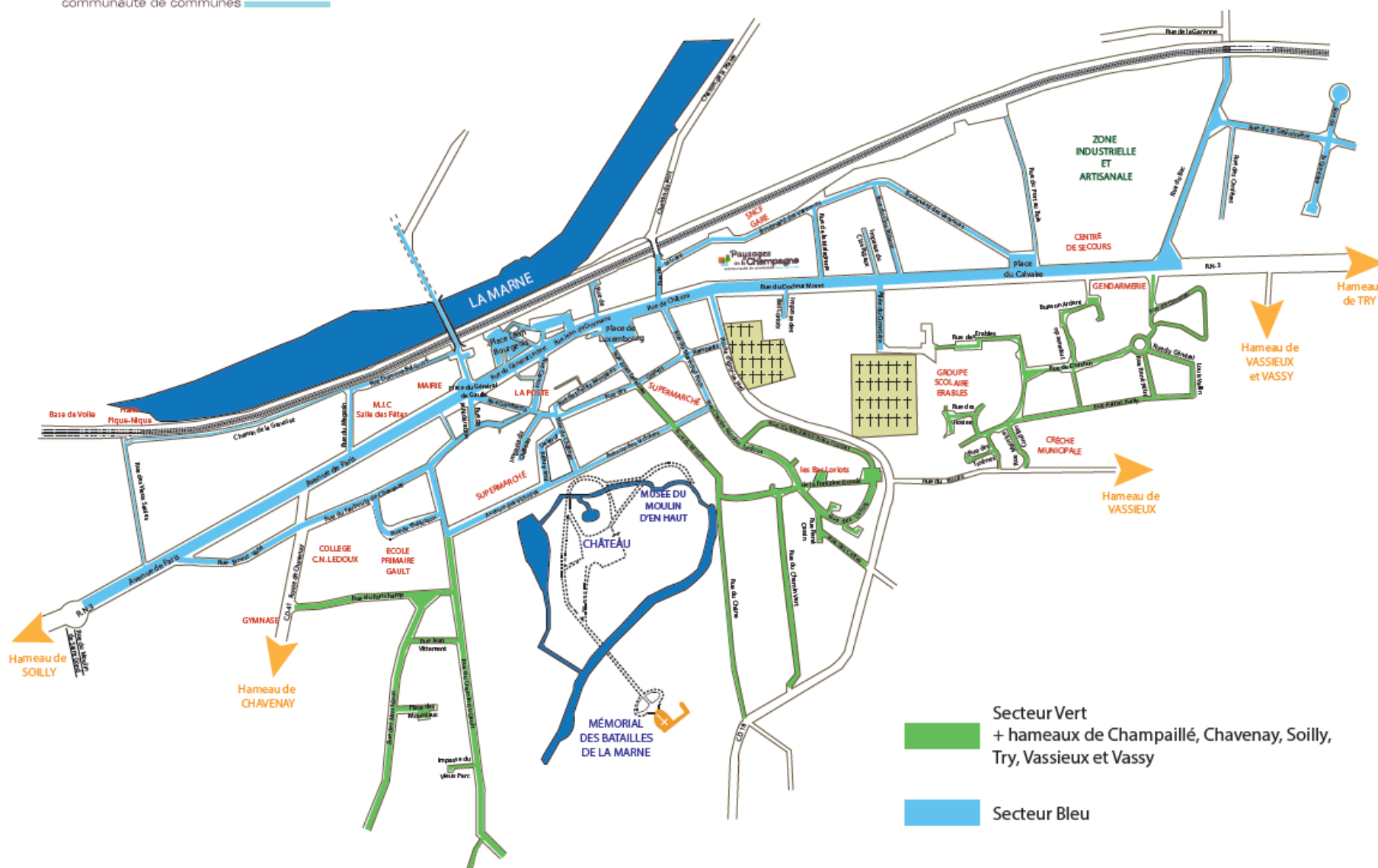
Le calendrier de collecte en porte-à-porte pour les OMR et le TRI est le suivant :

<b>LUNDI</b>	Mareuil-en-Brie – Suizy-le-Franc – Orbais l'Abbaye – La Ville sous Orbais – Le Breuil – Montmort-Lucy – La Caure – Baye – Bannay – Champaubert – La Chapelle-sous-Orbais – Corribert – Talus-Saint-Prix – Villevenard – Courjeonnet – Coizard-Joches – Congy – Fèrebrianges – Etoges - Beaunay
<b>MARDI</b>	Dormans (secteur bleu)* – Courthiézy – Festigny – Saint-Martin-d'Ablois – Le Baizil
<b>MERCREDI</b>	Dormans (secteur vert)* – Damery – Reuil – Romery - Cormoyeux
<b>JEUDI</b>	Vauciennes – Boursault – Venteuil – Fleury-la-Rivière – Sainte-Gemme – Champvoisy – Vincelles – Verneuil – Leuvrigny – Troissy – Nesle-le-Repons – Igny-Comblizy
<b> VENDREDI</b>	Châtillon-sur-Marne – Vandières – Passy-Grigny – Villers-sous-Châtillon – Mareuil-le-Port – Oeuilly – Belval-sous-Châtillon – Champlat-et-Boujacourt – La Neuville-aux-Larris – Cuchery – Baslieux-sous-Châtillon – Binson et Orquigny

\* Carte ci-après



# COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SUR DORMANS



En 2020 les communes de l'ex-CCBE ont été dotées de bacs à ordures ménagères en 120 litres ou 240 litres (en fonction du nombre de personnes composant le foyer).

Toutes les communes de la CCPC sont désormais équipées de bacs normés pour les ordures ménagères. Cette mise à disposition de bacs permet de réaliser la collecte dans de meilleures conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité.

En 2022, la CCPC a équipé les communes dont les administrés n'étaient pas encore dotés de bac de sélectif.

## 2.2 Collecte en point d'apport volontaire (AV)

Les PAV permettent la collecte du verre, des textiles sur le territoire intercommunal.

Collecte du verre en AV : les vidages sont programmés sur l'année. Des demandes complémentaires sont assurées sur ordre de la CCPC. Les matériaux collectés sont envoyés vers la filière de recyclage et la CCPC perçoit un soutien financier à la tonne triée.

Collecte des textiles en AV : les déchets acceptés sont les textiles, linges et chaussures non souillés. Les colonnes sont mises en place par les organismes collecteurs. L'intérêt est de pouvoir détourner des OMR les textiles et les recyclés.

Trois méthodes de valorisation :

- Réutilisation
- Fabrication de chiffons
- Recyclage en matériau isolant

## 2.3 Collecte en déchetteries

Les six déchetteries de la CCPC sont localisées à :

- Châtillon-sur-Marne
- Damery-Venteuil
- Fèrebrianges
- Mareuil-le-Port
- Montmort-Lucy
- Trélou-sur-Marne

Elles sont ouvertes toute l'année (sauf dimanche et jours fériés).

Période de vendanges : les collectes des métaux et des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) sont suspendues pendant la période des vendanges (environ 1 mois) sur les 6 déchetteries de notre territoire.

Des conventions ont été passées avec deux collectivités voisines afin que leurs administrés puissent accéder à deux de nos déchetteries :

- La Communauté Urbaine du Grand Reims pour la déchetterie à Châtillon-sur-Marne, où il n'y a pas de déchetterie à proximité des communes d'Anthenay, Cuisles, Jonquery et Olizy-Violaine ;
- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry pour la déchetterie à Trélou-sur-Marne, pour les communes de Barzy-sur-Marne, Chartèves, Courtemont-Varennnes, Jaulgonne, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny et Trélou-sur-Marne.

Les déchetteries sont ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire de la CCPC ainsi qu'aux usagers des collectivités ayant conventionnées avec la CCPC, afin de collecter les déchets qui ne peuvent l'être en porte-à-porte du fait de leur encombrement, quantité ou nature.

Depuis 2018, pour une meilleure gestion du service offert à ses administrés et éviter l'apport de déchets d'usagers ne faisant pas partie du territoire et n'ayant pas de convention, la CCPC a mis en place des cartes d'accès pour l'ensemble des déchetteries.

Les déchets acceptés dans les différentes déchetteries :

- placoplâtre (sauf Fèrebrianges, Montmort-Lucy et Châtillon-sur-Marne),
- gravats,
- cartons,
- métaux,
- déchets verts,
- encombrants,
- mobilier,
- bois,
- D3E,
- DDS
- lampes usagées,
- huile alimentaire,
- huile de vidange,
- textiles (sauf Fèrebrianges, Montmort),
- verre (sauf Fèrebrianges, Montmort),
- piles,
- batteries,
- capsules-bidules (sauf Fèrebrianges, Montmort et Châtillon-sur-Marne),
- pneumatiques depuis le 15 mars 2021 et uniquement sur les déchetteries de Mareuil-le-Port, Damery et Montmort-Lucy

**Les déchets interdits sont :**

- l'amiante
- les ordures ménagères
- les bouteilles de gaz

### 3. Traitement des déchets

#### 3.1 Schéma général



## 3.2 Filières de traitement

### • Centre de valorisation du SYVALOM

#### Traitement des OMR/Encombrants

Mis en place en 2006, ce centre de valorisation traite les OMR de la Marne.

Rassemblés après collecte au centre de transfert de Pierry, les déchets sont ensuite transférés à l'usine de La Veuve. Les OMR, les encombrants incinérables et les refus de tri sont traités par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

Cette unité valorise les déchets non recyclables en électricité. Le traitement se fait par incinération, couplé avec un dispositif de traitement des fumées.

300 à 400 tonnes sont réceptionnées par jour ouvré sur l'UVE.

La capacité nominale annuelle du four est de 110 000 tonnes et l'installation est exploitée par AUREADE, filiale de VEOLIA.

Outre la valorisation électrique alimentant le réseau ERDF depuis la mise en service de l'Unité de Valorisation Énergétique, le Syvalom a décidé fin 2020 de valoriser son énergie sous forme thermique à travers la création d'un réseau de chaleur Urbain et Industriel.

Il répond à une demande de chauffage urbain en hiver et d'eau chaude sanitaire de la Ville de Châlons en été. Il alimentera également dès l'été 2023 la coopérative Luzéal, située à 6 kilomètres de l'UVE sur le tracé du réseau, pour sa campagne estivale de séchage de luzerne.

Deux résidus d'incinérations sont obtenus :

- ❖ les mâchefers, résidus solides et non toxiques recueillis en sortie du four d'incinération, valorisés en technique routière (env. 2 000 tonnes recyclées par an) ;
- ❖ et les REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, représentant 4,5 % en poids des tonnages incinérés, qui sont envoyés en centre d'enfouissement de classe 1.

### • Centre de tri du SYVALOM

#### Tri des recyclables, hors verre

Le Centre de tri des collectes sélectives accueille et trie les emballages légers (hors verre) et les papiers des adhérents du Syvalom depuis le 1er avril 2016.

Il peut également conditionner les cartons de déchetteries et les papiers collectés à part.

L'équipement de tri est exploité par la société Coved pour une période de 7 ans, soit jusqu'au 6 janvier 2023. A partir du 9 janvier 2023, l'entreprise Suez, attributaire du Marché Public Global de Performance, exploitera le Centre de tri et réalisera les travaux de modernisation de l'installation existante afin de trier au mieux les nouveaux emballages plastiques générés par l'extension des consignes de tri, en place sur le territoire à partir du 1er janvier 2023.

Pour information : Le Centre de tri réceptionne depuis le 1er janvier 2018 des collectes sélectives de la Haute Marne et depuis août 2022, la majorité des déchets recyclables des Ardennes suite à l'incendie de leur Centre de tri.

## Le process de traitement

### → *Apports sur la zone Amont*

Les apports de collectes sélectives sont différenciés dans les alvéoles de la zone de stockage Amont (surface de 600 m<sup>2</sup>) :

- ❖ en fonction de la consigne de tri des adhérents :
  - ✓ Emballages ;
  - ✓ Emballages et Papiers ;
  - ✓ Cartons et Papiers.
- ❖ mais aussi en fonction du type de contenant de collecte (vrac ou sac).

Les déchets recyclables sont dirigés à leur arrivée vers l'une des deux trémies :

- ❖ Si la collecte des déchets recyclables est opérée en sacs, leur contenu est libéré par un ouvre-sacs. Les sacs plastiques sont récupérés pour être valorisés.
- ❖ Si la collecte est effectuée en bac, les déchets recyclables sont envoyés dans l'autre trémie.

### → *Séparation par tri granulométrique*

Le trommel, un crible rotatif de 12 m de long, opère une séparation par taille des déchets permettant de sortir 3 flux :

- ❖ un flux contenant des déchets de moins de 180 mm – la Petite Fraction ;
- ❖ un flux de déchets entre 180 et 280 mm – la Moyenne Fraction ;
- ❖ un flux comprenant les objets de plus de 280 mm la Grosse Fraction.

### → *Tri des métaux*

Les métaux sont extraits des autres emballages :

- ❖ l'acier (canettes, boîtes de conserve, etc.) grâce à deux overbands (OVAP), des poulies magnétiques ;
- ❖ l'aluminium (aérosols, bidons de sirop, etc.) par la machine à courant de Foucault : la rotation rapide d'aimants posés sur un cylindre crée un champ magnétique qui va éjecter l'aluminium en dehors du flux des matériaux mélangés.

### → *Tri optique*

Les 5 machines de tri optique rentrent alors en action pour les autres emballages et les papiers. Grâce à une reconnaissance visuelle et spectrométrique (forme/couleur), elles dirigent le déchet sur le bon tapis suivant l'orientation du jet d'air comprimé. Cette cascade de tris optiques permet de séparer les déchets selon leur composition.

### → *Contrôle humain*

Les opérateurs déployés autour des 7 tables de tri selon les flux passés dans le process, interviennent en surtri : ils vont retirer ou remettre dans le bon flux le déchet qui aurait été mal aiguillé. Les déchets recyclables mal orientés peuvent être réinjectés dans le circuit pour être triés à nouveau.

### → *Zone de stockage Aval*

La zone de stockage aval, d'une surface de 520 m<sup>2</sup>, permet de stocker les matériaux dans l'attente des repreneurs.

Les matières triées sont conditionnées grâce à :

- ❖ une presse à balles pour les plastiques (hormis les films), les cartons et l'aluminium ;
- ❖ une presse pour les films en Polyéthylène (essentiellement les sacs de collecte) ;
- ❖ une presse à paquets pour l'acier.

Les papiers sont directement stockés dans des semi-remorques à fonds mouvants alternatifs (FMA).

Les déchets non recyclables retirés tout au long du process vont être acheminés par des tapis roulants vers le compacteur de refus de tri. Le caisson une fois rempli sera transporté à l'Unité de Valorisation Énergétique.

→ *Départ des matières en filières de recyclage*

Une fois conditionnées, les matières partent en filière de recyclage. Les conditions dépendent de l'option de reprise des matériaux choisie par le Syvalom. A ces recettes matériaux s'ajoutent des soutiens versés par les éco-organismes.

En parallèle, des caractérisations sont réalisées durant l'année pour déterminer le taux moyen de refus de tri.

#### • **Centre de traitement SIBELCO Reims**

##### **Traitement du verre**

Le verre est transféré directement sur le site de SIBELCO à Reims, où il est trié et recyclé pour le compte du verrier O-I Manufacturing France.

Les déchets en verre sont vidés puis placés dans une trémie. Ils sont ensuite amenés vers un tapis roulant où s'opère un tri presque totalement mécanique. Le verre est alors acheminé vers l'usine de recyclage.

• Traitement des déchets des déchetteries

	<b>Exutoires de valorisation</b>				
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>BOIS</b>	<b>Plateforme bois Onyx Est à Beine Nauroy (51490)</b>				
Enlèvement / transport	129,21 € / rotation	135,86 € / rotation	135,75 € / rotation	136,08 € / rotation	145,51 € / rotation
Elimination / valorisation	54,90 € / tonne	57,73 € / tonne	57,68 € / tonne	57,82 € / tonne	61,82 € / tonne
<b>CARTONS</b>	<b>La Veuve (51520)</b>				
Enlèvement / transport jusqu'au centre de tri de Oiry	109,71 € / rotation	115,36 € / rotation	115,26 € / rotation	115,55 € / rotation	123,55 € / rotation
Coût de transfert/transport jusqu'à La Veuve	32,45 € / tonne	33,37 € / tonne	33,87 € / tonne	33,96 € / tonne	36,53 € / tonne
Conditionnement cartons	40,48 € / tonne	41,29 € / tonne	42,12 € / tonne	42,96 € / tonne	44,25 € / tonne
<b>DECHETS VERTS</b>	<b>Plateforme de compostage SEDE à Vélye (51130)</b>				
Enlèvement / transport	120,59 € / rotation	126,80 € / rotation	126,69 € / rotation	127,01 € / rotation	135,80 € / rotation
Elimination / valorisation	18,20 € / tonne	19,14 € / tonne	19,12 € / tonne	19,17 € / tonne	20,50 € / tonne
Enlèvt / transport TRELOU SUR MARNE (grappin)		388,63 € /enlèvement	388,30 € / enlèvement	389,26 € / enlèvement	416,21 € / enlèvement
<b>GRAVATS</b>	<b>Société Bailly à Dormans (51700)</b>				
Enlèvement / transport	65,38 € / rotation	68,75 € / rotation	68,69 € / rotation	68,86 € / rotation	73,63 € / rotation
Elimination / valorisation	9,70 € / tonne	10,20 € / tonne	10,19 € / tonne	10,22 € / tonne	10,92 € / tonne
<b>METAUX</b>	<b>SME à Epernay (51200)</b>				
Enlèvement / transport	104,34 € / rotation	109,71 € / rotation	109,62 € / rotation	109,89 € / rotation	117,50 € / rotation
Elimination / valorisation (rachat)	Selon valeur du cours de vente des métaux				
<b>PLACOPLATRE</b>	<b>Onyx Est à Beine Nauroy (51490)</b>				
Enlèvement / transport	152,75 € / rotation	160,61 € / rotation	160,48 € / rotation	160,88 € / rotation	172,02 € / rotation
Elimination / valorisation	92,90 € / tonne	97,68 € / tonne	97,60 € / tonne	97,84 € / tonne	104,61 € / tonne
<b>TOUT VENANT</b>	<b>La Veuve (51520)</b>				
Enlèvement / transport	104,15 € / rotation	109,51 € / rotation	109,42 € / rotation	109,69 € / rotation	117,29 € / rotation
Elimination / valorisation	83,64 € / tonne	85,31 € / tonne	87,02 € / tonne	88,76 € / tonne	91,42 € / tonne
TGAP	6,01 € / tonne	6 € / tonne	6 € / tonne	11 € / tonne	12 € / tonne

Une révision des prix est réalisée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, en fonction des indices de révision.

## 4. Communication

Le service Environnement communique toute l'année sur le tri, la collecte et le traitement des déchets. C'est au siège de la CCPC qu'ont lieu les échanges sur le suivi du service Environnement (accueil physique et téléphonique, et mail). C'est un aspect important de la communication.

Les questions récurrentes portent sur la collecte des déchets, les horaires et types de déchets acceptés en déchetteries, et la gestion des bacs.

Extension des consignes de tri :

Afin de préparer les changements des consignes de tri pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023, une communication auprès de chaque foyer a été réalisée avec la diffusion de dépliants avec consignes de tri, des affiches de campagne et des affiches local propreté, associée à une information dans le journal l'Union.

Des calendriers de collecte ont été adressés, en fin d'année 2021, à l'ensemble des usagers de la CCPC pour leur indiquer les jours de sorties des bacs et/ou sacs, pour l'année 2022.

La CCPC possède un site internet [www.ccpc51.fr](http://www.ccpc51.fr).

Celui-ci permet d'offrir à chacun de ses habitants, un accès simple et rapide afin de chercher un renseignement, une donnée pratique : jours de collecte, horaires d'ouverture des déchetteries ...

## 5. Autres

- Déchetterie à Montmort-Lucy

Les métaux ainsi que les D3E ne sont plus acceptés, à la suite de dégradations et de vols en 2021.

- Lancement d'appels d'offres :
  - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – préparation et passation de marchés de collecte et transport des déchets ménagers et assimilés, enlèvement, transport et traitement des déchets collectés en déchetteries.  
Le cabinet Austral Ingénierie et Environnement a été retenu.
  - Prestations de collecte des déchets ménagers et de gestion des déchetteries :
    - ✓ Lot 1 : Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte,  
La société SEPUR a été retenue
    - ✓ Lot 2 : Collecte du verre en apport volontaire  
La société MINERIS a été retenue
    - ✓ Lot 3 : Exploitation des déchetteries  
La société SUEZ RV NORD EST a été retenue
    - ✓ Lot 4 : Enlèvement et traitement des DDS hors Ecodds  
La société CHIMIREC a été retenue

## PARTIE II : INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. Collecte en PAP et en AV

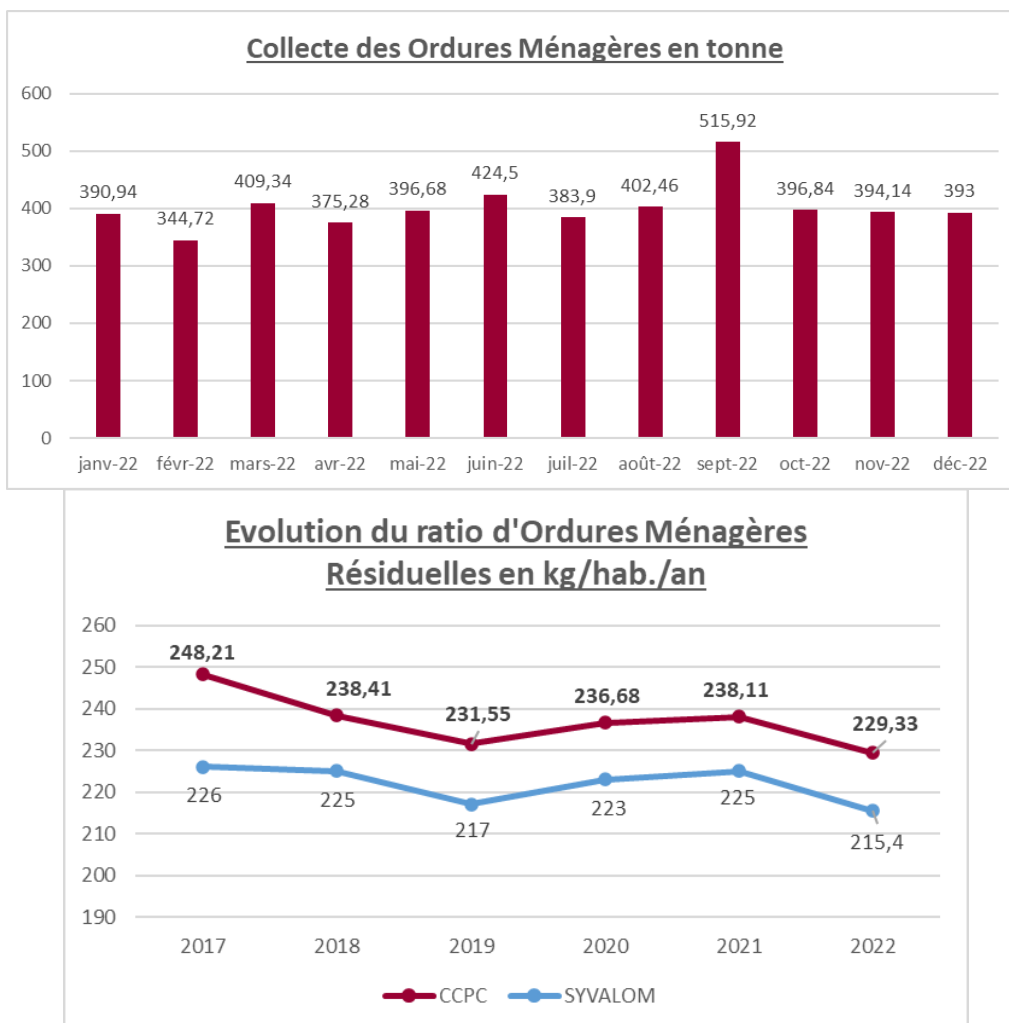
#### 1.1 OMR

<u>Année</u>	<u>Population</u>	<u>Tonnages OMR</u>	<u>Kg/hab/année</u>
<b>2017</b>	21 558 habitants	5 351	248.21
<b>2018</b>	21 622 habitants	5 155	238.41
<b>2019</b>	21 503 habitants	4 979	231.55
<b>2020</b>	21 361 habitants* 21 240 habitants	5 034	236.68
<b>2021</b>	21 104 habitants	5 025	238.11
<b>2022</b>	21 053 habitants	4 828	229.33

\* Au 01/04/2020 : retrait de la commune de Margny

#### **BILAN :**

Est observée une diminution des OMR de 197 tonnes (- 3.92 %) entre 2021 et 2022.  
 Ce qui représente 229.33 kg d'OMR par habitant pour l'année 2022.



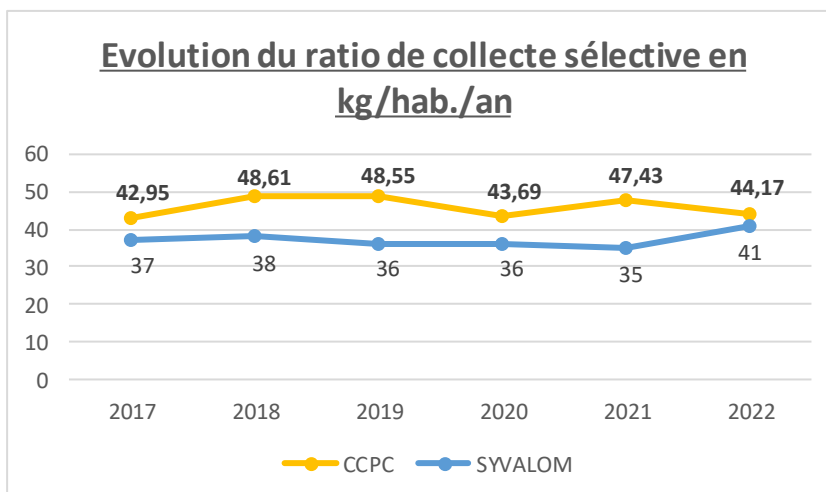
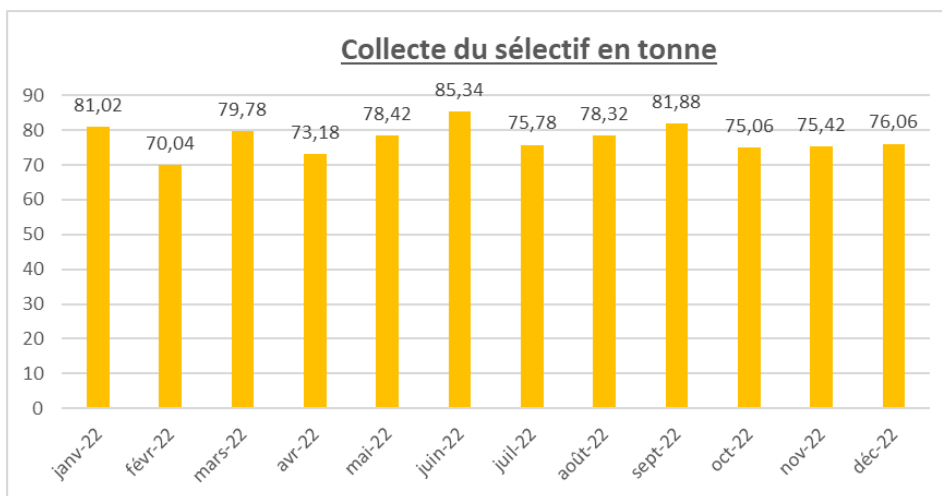
## 1.2 Collecte sélective

<b>Année</b>	<b>Population</b>	<b>Tonnages TRI</b>	<b>Kg/hab/année</b>
<b>2017</b>	21 558 habitants	926	42.95
<b>2018</b>	21 622 habitants	1 051	48.61
<b>2019</b>	21 503 habitants	1 044	48.55
<b>2020</b>	21 361 habitants* 21 240 habitants	929	43.69
<b>2021</b>	21 104 habitants	1 001	47.43
<b>2022</b>	21 053 habitants	930	44.17

\* Au 01/04/2020 : retrait de la commune de Margny

### **BILAN :**

Est observée une diminution du tri de 71 tonnes (- 7.09 %) entre 2021 et 2022.  
 Ce qui représente 44.17 kg de tri par habitant pour l'année 2022.



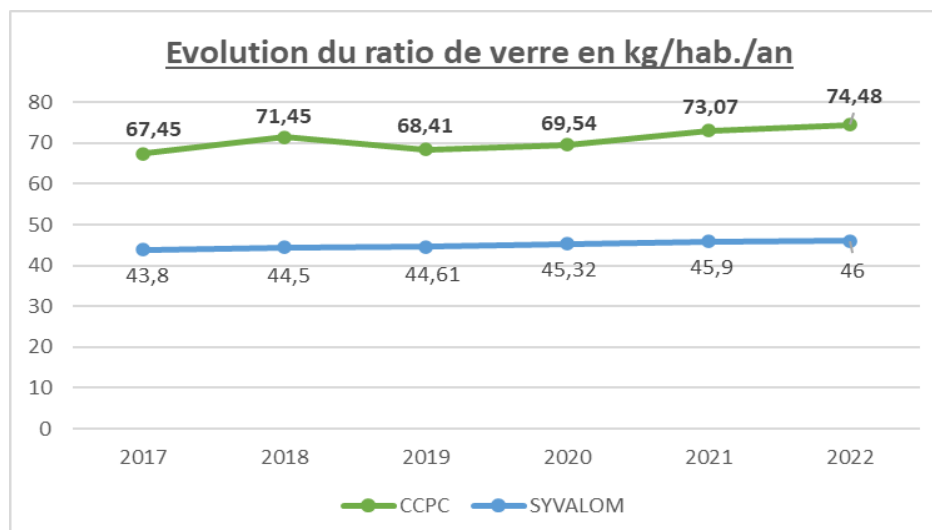
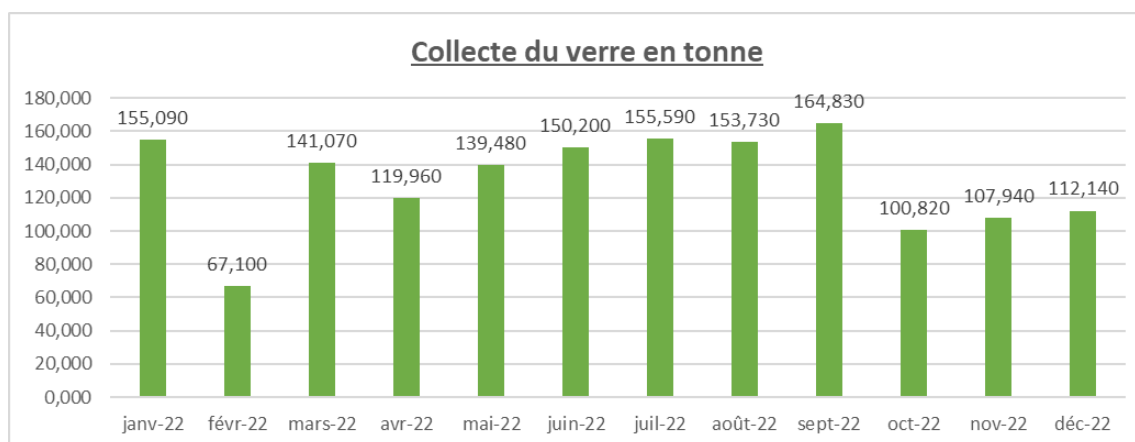
### 1.3 Verre

<u>Année</u>	<u>Population</u>	<u>Tonnages VERRE</u>	<u>Kg/hab/année</u>
<b>2017</b>	21 558 habitants	1 454	67.45
<b>2018</b>	21 622 habitants	1 545	71.45
<b>2019</b>	21 503 habitants	1 471	68.41
<b>2020</b>	21 361 habitants* 21 240 habitants	1 479	69.54
<b>2021</b>	21 104 habitants	1 542	73.07
<b>2022</b>	21 053 habitants	1 568	74.48

\*Au 01/04/2020 : retrait de la commune de Margny

#### **BILAN :**

Est constatée une augmentation du verre de 26 tonnes (+ 1.69 %) entre 2021 et 2022.  
 Ce qui représente 74.48 kg de verre par habitant pour l'année 2022.



## 1.4 Suivi qualité de la collecte sélective

Le suivi qualité permet de contrôler la qualité du tri des déchets recyclables et d'évaluer le taux de refus de tri. En 2022, 10 caractérisations ont été réalisées sur ce flux.

Principe : un prélèvement est réalisé au moment du vidage du camion et placé dans plusieurs bacs. Un de ces bacs, choisi au hasard, est trié selon les différents matériaux recyclables. Chaque catégorie de déchets est pesée. Pour être valable, l'échantillon trié doit avoir un poids total supérieur à 35kg.

**Le taux moyen de refus de tri des emballages pour l'année 2022 est de 9,81 %.**

### BILAN

	2018	2019	2020	2021	2022	
<b>OMR</b>	5 155 tonnes	4 979 tonnes	5 034 tonnes	5 025 tonnes	<b>4 828 T</b>	- 3.92 %
<b>TRI</b>	1 051 tonnes	1 044 tonnes	929 tonnes	1 001 tonnes	<b>930 T</b>	-7.09 %
<b>VERRE</b>	1 545 tonnes	1 471 tonnes	1 479 tonnes	1 542 tonnes	<b>1 568 T</b>	+1.69 %
<b>REFUS DE TRI</b>	8.70 %	8.71 %	10.41 %	7.74 %	<b>9,81 %</b>	

## 2. Collecte en déchetteries

### 2.1 Déchets non-dangereux

Les déchets en déchetterie se composent des flux suivants :

- Gravats : déchets de démolition en mélange (briques, béton, ...) et produits inertes (cailloux, ardoises, tuiles, ...) sauf substances dangereuses, plâtres et amiante ;
- Placoplâtre ;
- Déchets verts : feuilles mortes, déchets d'élagage, de tontes de gazon, de taille des arbres, etc. ;
- Bois : bois d'emballage, contreplaqué, palettes, portes et meubles en bois ;
- Cartons : tout carton propre ou papiers, aplatis ;
- Tout Venant : tous les autres déchets encombrants, non dangereux ou non toxiques ;
- Métaux : tous les métaux

## BILAN DES APPORTS EN DECHETTERIES

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON SUR MARNE	MAREUIL LE PORT	DAMERY	TRELOU SUR MARNE	FEREBRIANGES	MONTMORT LUCY	TOTAL
Gravats	210	340	366	354	110	126	1 506
Placoplâtre	/	95	89	107	/	/	291
Déchets verts	176	285	258	364	52	106	1 241
Bois	131	221	267	240	65	69	993
Cartons	52	73	93	75	34	27	354
Tout- venant	219	411	440	468	157	181	1 876
Métaux	29	54	24	55	33	Plus de collecte	195
<b>TOTAL en tonnes</b>							<b>6 456</b>
<b>En kg/hab.</b>							<b>258,77</b>

**A NOTER :**

La benne placoplâtre est disponible sur trois déchetteries :

- Damery,
- Mareuil-le-Port,
- Trélou-sur-Marne

## PRORATA DES APPORTS EN DECHETTERIES

### Conventions CUGR et CARCT

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON-SUR-MARNE*1			TRELOU-SUR-MARNE*2		
	CCPC	CUGR	Total	CCPC	CARCT	Total
Gravats	205,5	4,5	210	218,5	135,5	354
Déchets verts	172,2	3,8	176	224,7	139,3	364
Bois	128,2	2,8	131	148,1	91,9	240
Cartons	50,9	1,1	52	46,3	28,7	75
Tout-venant	214,3	4,7	219	288,9	179,1	468
Placoplâtre	/	/	/	66,1	40,9	107
Métaux	28,4	0,6	29	33,9	21,1	55
<b>Total</b>	<b>799,5</b>	<b>17,5</b>	<b>817</b>	<b>1 026,5</b>	<b>636,5</b>	<b>1 663</b>
			<b>37,20 kg/hab</b>			<b>213,18 kg/hab</b>

\*1 460 habitants de la CUGR ont accès à la déchetterie à Châtillon-sur-Marne

\*2 2 986 habitants de la CARCT ont accès à la déchetterie à Trélou-sur-Marne

## BILAN DES APPORTS EN DECHETTERIES - CCPC

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON SUR MARNE	MAREUIL LE PORT	DAMERY	TRELOU SUR MARNE	FEREBRIANGES	MONTMORT LUCY
<b>TOTAL</b>	<b>817 T</b> 12 % des apports	<b>1 479 T</b> 23 % des apports	<b>1 537 T</b> 24 % des apports	<b>1 663 T</b> 26 % des apports	<b>451 T</b> 7 % des apports	<b>509 T</b> 8 % des apports

### 2.2 Déchets spéciaux

## BILAN DES APPORTS EN DECHETTERIES

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON SUR MARNE	MAREUIL LE PORT	DAMERY VENTEUIL	TRELOU SUR MARNE	FEREBRIANGES	MONTMORT LUCY	<b>TOTAL</b>
<b>DDS Hors-éco</b>	7,15	17,41	12,66	14,43	5,83	6,81	<b>64,29</b>
<b>DDS Eco</b>	2,16	6,23	4,75	7,41	1,42	1,96	<b>23,93</b>
<b>DEEE</b>	11,44	20,17	17,99	25,55	29,57	1,18	<b>105,90</b>

## PARTIE III : INDICATEURS FINANCIERS

Les coûts présentés sont issus de la matrice des coûts 2022.

**Coût aidé TTC** (= charges TTC – recettes – soutiens)

Cela correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité, donc à son besoin de financement

<b>Coût aidé TTC du service public</b>	<b>2 568 991 euros</b> soit <b>122,02 euros par habitant</b> <b>Charges – (recettes + soutiens)</b> = 3 942 957 euros TTC de charges = 1 373 966 euros de recettes + soutiens
<b>Financement</b> <b>Taxe d'Enlèvement des</b> <b>Ordures Ménagères</b>	<b>2 581 159 euros</b> soit <b>122,60 euros par habitant</b>

**Service équilibré : + 12 168 euros**

Augmentation des charges par rapport à l'année 2021 =

Explication, principales hausses :

- Hausse des charges fonctionnelles (charges de structure + communication) = + 65 000 euros TTC
- Hausse des charges collecte et pré-collecte = + 62 000 euros TTC
- Hausse transfert/transport incinération = + 424 000 euros TTC

Augmentation des recettes et soutiens par rapport à l'année 2021 =

- Hausse énergie = année exceptionnelle

## Perspectives 2023

- ✓ Déchetteries
  - Vidéosurveillance
  
- ✓ Communication (en concertation avec le service communication)
  - Calendriers de collecte
  - Extension des consignes de tri sur les plastiques et les petits emballages métalliques au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : affiches, mémo-tri, courrier ...
  - Modification des horaires des déchetteries au 1<sup>er</sup> janvier 2023
  - Articles site internet de la CCPC (les reports de collecte, ...)
  
- ✓ Cartes d'accès déchetteries via PDA (contrôle via smartphone)

## ANNEXES

### ANNEXE 1 - Montants annuels 2022 des principales prestations (TTC)

		Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	Montant <u>2022</u>
SUEZ RV NORD EST	<b>Collecte OMR + TRI</b>	770 818 €	810 609 €	808 950 €	816 623 €	<b>867 085 €</b>
	<b>Surcoût COVID</b>	/	/	3 318 €	4 425 €	/
MINERIS	<b>Collecte VERRE en AV</b>	70 132 €	71 899 €	72 666 €	72 816 €	<b>79 169 €</b>
SYVALOM	<b>Traitement OMR (+TGAP)</b>	768 160 €	757 906 €	779 578 €	820 362 €	<b>741 808 €</b>
	<b>Tri des recyclables</b>	179 304 €	181 611 €	164 830 €	173 901 €	<b>239 462 €</b>
	<b>Refus de tri (T1-T2-T3-T4 n- 1)</b>	17 607 €	15 956 €	12 617 €	13 878 €	<b>15 524 €</b>
	<b>Traitement encombrants déchetteries</b>	182 031 €	199 550 €	182 515 €	216 496 €	<b>212 828 €</b>
	<b>Traitement cartons déchetteries</b>	19 992 €	23 224 €	23 016 €	28 451 €	<b>30 772 €</b>
SUEZ RV NORD EST (haut de quai : gardiennage + fluides)	<b>Déchetteries</b>	199 782 €	210 068 €	212 121 €	214 920 €	<b>224 975 €</b>
VEOLIA (bas de quai)	<b>Déchetteries</b>	370 450 €	444 530 €	411 127 €	480 192 €	<b>484 493 €</b>
	<b>Déchets verts commune de Saint Martin d'Ablois</b>	7 709 €	8 248 €	10 724 €		
	<b>Sacs de tri</b>	13 560 €	5 906 €	13 450 €	16 456 €	<b>8 716 €</b>

**ANNEXE 2 - Montant global et détaillé des différentes aides et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets**

SOUTIEN DES ECO ORGANISMES	Champ d'application	Objet du soutien	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	<u>Montant 2022</u>
ECO MOBILIER	Mobilier en déchetteries	Compensation financière	23 482 €	25 597 €	25 597 €	24 433 €	<b>28 665 €</b>
ECOFOLIO	Papiers/journaux	Valorisation matière	16 707 €	18 195 €	14 131 €	12 334 €	<b>13 107 €</b>
ECO EMBALLAGES	Emballages	Métaux extraits mâchefers et valorisation énergétique	33 865 €	30 218 €	30 557 €	23 111 €	<b>20 865 €</b>
		BCMP	219 139 €	223 620 €	223 963 €	227 684 €	<b>230 799 €</b>
		Verre	14 176 €	13 343 €	12 783 €	15 605 €	<b>14 815 €</b>
		Com BCMP	3 107 €	3 122 €	3 014 €	3 035 €	<b>2 975 €</b>
		Com Verre	201 €	186 €	172 €	208 €	<b>191 €</b>
ECODDS	DDS (déchettes)	Compensation financière	6 116 €	8 118 €	5 376 €	5 328 €	<b>5 538 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>371 701 €</b>	<b>336 059 €</b>	<b>315 593 €</b>	<b>311 738 €</b>	<b>316 955 €</b>

**ANNEXE 3 - Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux, d'électricité) par flux de déchets**

**Vente de matériaux**

Flux	Objet	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022
OMR	Métaux (ferreux et non ferreux) + mâchefers	5 851 €	5 891 €	6 100 €	6 268 €	<b>23 080 €</b>
Tout venant	Métaux (ferreux et non ferreux) + mâchefers	2 245 €	2 351 €	2 157 €	2 453 €	<b>3 302 €</b>
Recyclables	BCMPJ	94 837 €	89 636 €	55 310 €	117 063 €	<b>117 063 €</b>
	Verre	44 762 €	43 219 €	35 771 €	33 749 €	<b>42 686 €</b>
Déchetteries	Cartons	22 664 €	21 277 €	16 100 €	54 395 €	<b>50 719 €</b>
	Métaux	34 921 €	21 562 €	20 464 €	63 157 €	<b>33 596 €</b>
	D3E	14 908,30 €	13 659,68 €	12 879 €	14 750 €	<b>7 777 €</b>

**Recettes – valorisation électriques**

Flux	Objet	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022
OMR		153 231 €	154 274 €	159 761 €	164 156 €	<b>604 450 €</b>
Tout venant		58 786 €	61 566 €	56 489 €	64 251 €	<b>86 474 €</b>

TOTAL		<b>417 297 €</b>	<b>399 776 €</b>	<b>365 031 €</b>	<b>520 242 €</b>	<b>969 147 €</b>
-------	--	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

**ANNEXE 4 - Recettes via les conventions :**

		Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022
CARCT	Convention accès déchetterie TRELOU SUR MARNE	81 540 €	89 524 €	68 555 €	55 620 €	<b>56 879 €</b>
CUGR	Convention accès déchetterie CHATILLON SUR MARNE	15 256 €	15 256 €	15 256 €	15 256 €	<b>17 595 €</b>

## LEXIQUE

**BCMPJ** : Chaque lettre correspond à un type de matériaux, à savoir dans l'ordre les Briques alimentaires, les Cartonnettes d'emballages, les Métaux (acier et aluminium), les bouteilles et flaconnages Plastiques et les papiers / Journaux / magazines. Le BCMPJ est aussi appelé multi-matériaux. Selon les types de collecte, ces matériaux sont associés dans un même contenant ou séparés à la source.

**C1, C2, ...** : Cette abréviation indique la fréquence de collectes hebdomadaires : par exemple, C3 correspond à 3 collectes par semaine – C 0,5 correspond à une collecte tous les 15 jours.

**CARACTERISATION** : La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. Elle fait suite à une première évaluation quantitative.

**CARCT** : Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

**CENTRE DE TRANSFERT** : Installation intermédiaire destinée au changement de véhicules entre la collecte et les sites de traitement afin de transporter les déchets dans des semis remorques sur de longues distances et ainsi optimiser le transport.

Le SYVALOM a cinq centres de transfert répartis dans le département qui permettent d'optimiser le regroupement et le transport des déchets et d'assurer la péréquation des coûts. Ils sont situés à Cernay-lès-Reims, Sainte Ménehould, Pierry, Sézanne et Vitry-en-Perthois.

**CENTRE DE TRI** : Installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

**COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (AV)** : L'utilisateur apporte les déchets triés dans les conteneurs de proximité installés sur la voie publique.

**COLLECTE EN PORTE A PORTE (PAP)** : Les déchets triés sont collectés au domicile de l'utilisateur.

**COLLECTE** : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri ou de traitement.

**CUGR** : Communauté Urbaine du Grand Reims.

**D3E ou DEEE** : Déchets d'Équipement Électriques ou Électroniques. Ce sont donc tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable) :

- Appareils audiovisuels, informatiques et bureautiques : télévision, magnétoscope, caméscope, chaîne hi-fi, radio, micro-ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuse...
- Petits appareils électriques et électroniques : réveil, montre, calculatrice, rasoir, sèche-cheveux, perceuse, téléphone fixe et portable, répondeur, jeux vidéo...
- Petits et gros appareils électroménagers : lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, four électrique, plaques chauffantes, radiateur, ventilateur, aspirateur, machine à coudre, fer à repasser, cafetière, grille-pain, ...

**DEA** : Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés Déchets d'Éléments d'Ameublement. Chaque année, en France, 1 700 000 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement sont rejetés, dont plus de la moitié est mise en décharge.

**DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)** : Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Ce sont donc des déchets piquants, coupants et tranchants issus des soins de patients essentiellement en auto-traitement.

**DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)** : Filière qui regroupe des produits dangereux à destination des ménages (peintures, solvants, acides, bases, ...).

**DECHETTERIE** : Espace aménagé, clôturé et gardienné, où le particulier (et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut déposer ses déchets dans des conteneurs spécifiques (ferrailles, " monstres ", déchets végétaux, gravats, papiers-cartons, verre, plastiques, huiles usagées...) en vue d'éliminer ou de valoriser au mieux les matériaux qui les constituent.

**JRM** : Journaux Revues Magazines.

**ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)** : Déchets ménagers et assimilés collectés par la collecte traditionnelle, diminués des matériaux recyclables pris en compte par la collecte sélective.

**SYVALOM** : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne.

**TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes (répercutée sur le traitement des OMR, du tout-venant et des erreurs de tri).

**TLC** : Textiles Linges Chaussures.